

COMMUNE DE CARISEY

CONSEIL MUNICIPAL

3 FÉVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION 27 JANVIER 2025

QUORUM : 5

PRESENTS

Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Josette ROUGET, André BLANCHARD, Maryse DEPUYDT et Pascal LHOTE.

ABSENTS EXCUSÉS

Jacqueline ROBINET ayant donné pouvoir à Josette ROUGET et Matthieu PAPPALÉPORÉ ayant donné pouvoir à Olivier VARIN

ABSENT

Secrétaire de Séance : Maryse DEPUYDT

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

DELIBERATION 2025-001

CHOIX D'UN DEVIS : ELECTRICITE LOGEMENT PLACE EUGENE PROTOT

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après la réalisation d'un DPE dans le logement situé Place Eugène Protot il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de mise en conformité, notamment électrique.

Le Conseil Municipal de Carisey,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir l'entreprise LAURIN pour un montant de 1512.50€ TTC.

8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DELIBERATION 2025-002

ECLAIRAGE PUBLIC : LUMINAIRES RUE DU MOULIN

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a sollicité le SDEY afin d'obtenir un devis pour l'implantation de trois nouveaux points lumineux dans la Rue du Moulin. La part de la commune serait d'un montant 2 781.37€ pour ces trois points lumineux.

Le Conseil Municipal de Carisey,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir la modification pour seulement deux lampadaires.

CHARGE le Maire de demander un nouveau devis au SDEY.

2.3 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DELIBERATION 2025-003

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES AB 393 ET ZO 57

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception de deux Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) envoyées par Maître Manon GOUX Notaire à Flogny la Chapelle concernant la cession de deux parcelles (AB 393 et ZC 57) situées dans la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de Carisey dans une zone définie pour mettre en œuvre une politique locale de l'habitat.

Le Conseil Municipal de Carisey,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

De ne pas exercer son droit de préemption et souhaite qu'une construction d'habitation soit réalisée sur ces parcelles dans un délai de deux ans.

7.10 DIVERS

DELIBERATION 2025-004

PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DES IMPAYÉS

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la décision à prendre quant aux mesures à adopter pour le recouvrement des impayés.

Le Conseil Municipal de Carisey,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de demander à l'avocat de la Commune quelles procédures sont envisageables pour recouvrer les sommes dues en soutien à la trésorerie de Chablis.

4.2.2.1 PERSONNELS CONTRACTUELS AUTRES CATEGORIES CREATION

DELIBERATION 2025-005

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : SECRETAIRE DE MAIRIE

Considérant qu'en raison du départ de l'actuel secrétaire de mairie au 31 mai 2025 et la nécessité de former un remplaçant, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions de Rédacteur Territorial à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires, conformément à l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Après avoir entendu le Maire, Le Conseil Municipal de Carisey,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De créer un emploi non permanent de Rédacteur Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 3 mois allant du 1er mars au 31 mai 2025 inclus, à temps non complet et à raison de 16 heures hebdomadaires.
- Que l'agent occupant ce poste devra justifier d'un diplôme de Niveau 5 et d'une formation professionnelle de secrétariat de mairie ou d'une expérience professionnelle dans ce poste.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Rédacteur Territorial (Catégorie B) Indice majoré 373.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

4.2.2.1 PERSONNELS CONTRACTUELS AUTRES CATEGORIES CREATION

DELIBERATION 2025-006

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : ADJOINT TECHNIQUE

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'agent communal à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour assurer l'entretien de la commune (espaces verts, voirie, mobilier urbain) ainsi que des bâtiments communaux à compter du 1^{er} juin 2025.

Le Conseil Municipal de Carisey,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions de cantonnier et d'agent d'entretien des bâtiments communaux.
- Que cet emploi permanent à temps complet et à raison de 35 heures hebdomadaires est créé à partir du 1^{er} juin 2025.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C) Indice majoré 373.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Délibérations envoyées en Préfecture pour contrôle de légalité le 6 février 2025

Auteur de l'acte : ETCHART Pascal, Maire

Affiché et mis en ligne le 6 février 2025



The image shows the official seal of the Municipality of Carisey, Yonne. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE CARISEY' at the top and 'Yonne' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a star above. Below the seal, there is a large, stylized handwritten signature in blue ink.